

SNES*Spécial***NON-****TITULAIRES**

S3 de Grenoble

Supplément n°2 de Mai 2008
 au Bulletin N° 184 d'Avril 2008
 Prix du numéro: 1€ - Abonnement : 6,50€.

Éditorial

**Combattre
 la
 précarité,
 défendre
 les
 précaires.**

Le choix des gouvernements successifs depuis plus de cinq ans de faire des coupes drastiques dans les postes offerts aux concours de recrutement du second degré, en dépit même des besoins recensés par les services du ministère, a eu pour conséquence un recours accru aux emplois non statutaires dans les académies, pour pallier ces recrutements insuffisants. En cinq ans, les recrutements ont baissé de 56 %, les possibilités de titularisation ont chuté de 79 % et le nombre de postes offerts à la session 2008 du CAPES interne, de 30 %. L'académie de Grenoble, avec près de 800 contractuels et 750 vacataires, est dans le peloton de tête de ce recours à la précarité, au niveau d'académies telles que Créteil ou Versailles, qui pourtant comptent bien plus d'élèves et de personnels. Ce sont souvent ceux-là mêmes à qui l'on a refusé, du fait de la diminution des postes offerts, un emploi de certifié ou de CPE avec l'année de formation en IUFM, qui sont amenés à accepter ces situations dégradées. Les annonces pour les années à venir, le choix de ne plus faire assurer les remplacements par des titulaires affectés spécifiquement à cela, les fermetures de concours dans un certain nombre de disciplines, en particulier techniques et professionnelles, la mise en cause des concours internes ne peuvent que concourir à l'accroissement du recours aux emplois précaires dans les prochaines années. En même temps que le recours à la précarité s'accroît de nouveau, les conditions de recrutement, d'exercice, de rémunération et les perspectives de sortie se dégradent : en l'absence d'instance représentative (pourtant prévue par la loi) ou de groupe de travail (à l'image de ce qui existait naguère pour les MA), l'épée de Damoclès du non-renouvellement de contrat est peu propice à l'expression des revendications et les contractuels et vacataires restent souvent isolés et silencieux.

Dans l'académie de Grenoble, le Recteur n'accorde pratiquement aucun droit aux non-titulaires : il utilise massivement la vacation et recrute les contractuels à l'indice le plus bas, ce qui en cas de réussite au concours, interdit un reclassement qui prenne en compte les années de précarité. De même, il tarde à proposer le CDI à de nombreux collègues qui pourraient y prétendre. Certes le SNES a pu obtenir, il y a trois ans, grâce à la mobilisation des précaires, une perspective d'avancement, mais à un rythme trop lent (5 ans) et dans une grille unique qui ne tient pas compte des qualifications détenues. Nous devons obtenir davantage, y compris en nous appuyant sur les avancées conquises dans d'autres académies. Nous sommes en passe d'obtenir enfin une instance représentative élue l'an prochain ; mais dès cette année nous devons imposer un groupe de travail pour le recrutement, les affectations et les éventuelles décisions de non-renouvellement de contrat.

Afin d'informer des droits et de construire le nécessaire rapport de force, la section académique du SNES organise un **stage de formation syndicale le jeudi 26 juin 2008**

à la Bourse du Travail de Grenoble, de 9 à 17 heures.

Venez nombreux : si le stage syndical est un droit, il contribue également, s'il rassemble largement, à peser en faveur de l'amélioration de la situation.

- Jacques AGNÈS, Secrétaire académique -

- Gabriel ÉMERY et Vincent LOMBARD, responsables des non-titulaires -

Sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : Fiche de suivi individuel des non-titulaires

Page 3 : Questions - Vacances Contacts

Page 4 : Modalités de participation au stage «Non-titulaires»

SECTION ACADEMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
 BP 137 - 38403 -

Saint Martin d'Hères - Cedex
 e-mail : s3gre@snes.edu

Tél : 04 76 62 83 30

Fax : 04 76 62 29 64

Site académique :

<http://www.grenoble.snes.edu>

~ NON-TITULAIRES ~ FICHE DE SUIVI ~

Cette fiche permet de mieux connaître votre parcours, de suivre votre situation, de vérifier si vous avez droit au CDI, etc...
Les non-titulaires changeant très souvent d'affectation, disposer de votre adresse personnelle nous permettra de vous contacter et de vous informer plus facilement. Vous pouvez l'envoyer à la Section académique de Saint Martin d'Hères - par courrier ou par mail à s3gre@snes.edu en précisant en objet Fiche de suivi «Non-titulaires » - ou la remettre le jour du stage, bien que le plus tôt possible soit le mieux afin de pouvoir vous contacter en cas de besoin.
IMPORTANT... Avant de nous la retourner, n'oubliez pas de dater et de signer en bas de page cette fiche contenant des données personnelles, pour la valider et autoriser le SNES à effectuer le suivi de votre situation.

NOM - Prénom : Téléphone(s) :

Adresse :

.....

.....

Courriel : @.....

• Type de contrat (Entourez votre situation)

▶ Ex-MA en CDI ▶ Vacataire ▶ Contractuel en CDD ▶ Contractuel en CDI

• Durée du contrat (Entourez votre situation et précisez)

▶ Temps complet ▶ Temps partiels

• Dernier établissement d'affectation 2007 / 2008 :

• Distance habitation-établissement :

• Sans poste, depuis le :

• Concours ou formation préparés :

• Ancienneté de services, parcours professionnel (Soyez précis et indiquez le détail des remplacements effectués car cela nous permettra de vérifier si vous avez droit au CDI) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

• Attente en matière d'action collective et syndicale, suivi de votre situation personnelle et défense de vos droits :

.....

.....

.....

Vous pouvez aussi développer les points ci-dessus en joignant à cette fiche, une lettre (ou un mail) de témoignage sur votre parcours, les difficultés rencontrées dans les établissements ou l'académie (périodes de chômage, affectations, rapports avec l'administration et l'inspection, retard de paiement, rétrogradations en vacataire, difficultés financières, etc.)

• J'accepte de fournir au SNES, pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. J'autorise le SNES à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section académique du SNES - 16 av. du 8 Mai 1945 - BP 137 - 38 403 -

SAINT MARTIN D'HÈRES / Tél. 04 76 62 83 30 - Fax : 04 76 62 29 64 -

À, le Signature

Stage académique «Non-titulaires»

LORS DE CE STAGE, NOUS ABORDERONS TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ :

- Quelle rentrée 2008 pour les non-titulaires ?
 - Quelle situation nationale et académique pour les non-titulaires ? Quelles perspectives ?
 - Quelles sont les conditions d'obtention du CDI dans l'Éducation nationale ? Qu'apporte-t-il ?
 - Le rectorat de Grenoble peut-il ne pas m'accorder le CDI auquel j'aurais pourtant droit ?
 - Pourquoi les non-titulaires de l'académie de Grenoble sont-ils les plus mal payés de France ?
 - Pourquoi la rémunération des contractuels n'augmente-t-elle que tous les cinq ans à Grenoble et plus vite ailleurs ?
 - Le rectorat de Grenoble a-t-il le droit de me déclasser vacataire alors qu'auparavant j'étais contractuel ?
 - Des recours juridiques sont-ils possibles ? Le SNES peut-il m'accompagner dans ces démarches ?
 - Comment peut-on obtenir des avancées pour les non-titulaires ?
 - Que sont les Commissions Consultatives paritaires qui vont être mises en place prochainement ?
- ...et encore bien d'autres questions.

De l'utilisation abusive de la vacation

La vacation d'enseignement est un dispositif prévu à l'origine pour rémunérer une intervention ponctuelle ou limitée devant un public scolaire ou universitaire. Au départ il s'agissait de permettre l'intervention d'un professionnel dans un domaine particulier, notamment pour les enseignements professionnels, techniques ou artistiques. C'est la raison pour laquelle elle est limitée à un volume de 200 heures à l'année, pour un même vacataire.

Elle n'ouvre pas de droits sociaux (congé maladie, congés payés, allocation chômage) dans la mesure où elle était censée être assurée par des personnes, salariées du secteur public ou du secteur privé, disposant déjà d'un revenu principal et d'une couverture sociale. En faire un moyen de remplacement pour un service à temps complet constitue donc une dérive abusive. On a même vu dans le passé certains chefs d'établissement, avec le soutien du recteur et des services du rectorat, « transformer » les 200 heures de vacations en 400 heures lorsqu'ils recrutaient des vacataires en Documentation ou en Éducation, ce qui revenait à cumuler plusieurs illégalités.

Si nous avons pu faire cesser les abus les plus importants, le rectorat de Grenoble continue de faire de l'emploi de vacataire un passage quasi obligé avant la contractualisation. Le Recteur invoque même la faiblesse de la rémunération des contractuels pour expliquer que la vacation, dont le taux est fixe, est préférable pour les personnels recrutés ! Une raison de plus de revoir à la hausse, et sérieusement, les indices de rémunération des contractuels.

POUR NOUS JOINDRE...

*LES SECTEURS NON-TITULAIRES DES SECTIONS
DU SNES ACADÉMIQUE ET NATIONAL*

▶ **SECTION ACADÉMIQUE DU SNES**

16 av. 8 Mai 1945 – BP 137 – 38 403 –

SAINT MARTIN D'HÈRES Cedex –

Tél. **04 76 62 83 30** / Fax : **04 76 62 29 64**

Le secteur « Non-titulaires » académique est joignable les vendredis après-midi.

▶ Vous pouvez aussi contacter le secteur « Non-titulaires » du SNES national au 01 40 63 29 64 le mardi, le mercredi matin, le jeudi, le vendredi ou par mail nontitulaires@snes.edu

LES SECTIONS DU SNES DANS

L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

▶ **SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ARDÈCHE :**

S.N.E.S – 5 av. de la Gare – 07000 – PRIVAS –

Tél. 04 75 64 51 15

▶ **SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA DRÔME :**

SNES – 17 r. Georges Bizet – 26000 – VALENCE –

Tél. 04 75 56 77 77

▶ **SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ISÈRE :**

SNES / F.S.U – 32 av. de l'Europe – 38100 – GRENOBLE – Tél. 04 76 23 14 18

▶ **SECTION DÉPARTEMENTALE DE SAVOIE :**

S.N.E.S. / F.S.U. – 77 r. Ambroise Croizat – 73000 – CHAMBÉRY – Tél. 04 79 68 91 87

▶ **SECTION DÉPARTEMENTALE DE HAUTE-SAVOIE :**

SNES / F.S.U. – 10 r. Guillaume Fichet – 74000 – ANNECY – Tél. 04 50 51 23 73

Le SNES organise un
STAGE ACADÉMIQUE NON-TITULAIRES
JEUDI 26 JUIN 2006, DE 9H³⁰ à 17H
À LA BOURSE DU TRAVAIL – GRENOBLE (Arrêt de tram ou parking à Grand'Place)

MODALITÉS DE PARTICIPATION À CE STAGE

Ce stage est ouvert aux syndiqués comme aux non-syndiqués. Le but est de rassembler les non-titulaires et d'obtenir des améliorations de leur situation.

Les agents non-titulaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires et notamment le droit à «**congé pour Formation syndicale**» dans les conditions fixées par le décret n°84-474 du 15 juin 1984 et la loi n° 82-997 du 3-11-1982 relative aux agents non-titulaires. Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif (c'est le cas pour le SNES) dans la limite de 12 jours par an, «**en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer leurs services**». Une convocation n'est pas nécessaire, seule peut être éventuellement exigible une attestation de présence que nous vous remettrons à l'issue du stage. Si vous avez cours ce jour-là, il vous suffit d'effectuer une demande d'autorisation d'absence - en recopiant à la main le modèle ci-dessous - et de la déposer au secrétariat de votre établissement **au moins 30 jours** avant le stage (26 mai 2008). **Dans ce délai, cette autorisation ne peut pas vous être refusée.** (Au-delà de cette date, elle n'est plus de droit mais elle peut néanmoins vous être accordée, moyennant un rattrapage éventuel de vos cours.) **Donc, déposez votre autorisation d'absence le plus tôt possible** même si vous n'êtes pas sûr(e) de pouvoir venir.

Pensez à nous confirmer votre participation en retournant le coupon ci-dessous ou en envoyant un mail à s3gre@sn.es.edu ayant pour objet «*Inscription au stage Non-Titulaires du 26 juin 2008*» et précisant vos noms, coordonnées téléphoniques et mail. Cela nous permettra de regrouper ceux qui habitent dans une même zone et qui souhaiteraient organiser un covoiturage.

La journée étant chargée merci d'apporter un casse-croûte. À 15 h, nous nous rendrons au rectorat pour y être reçus. Le SNES a demandé une audience au recteur.

Être nombreux est essentiel pour pouvoir peser sur le rectorat.

Modèle d'autorisation d'absence à transmettre à votre chef d'établissement **avant le 26 Mai 2008**

NOM Prénom
Grade et fonction
Établissement

Monsieur le Recteur

S/c de M. [ou M^{me}], Proviseur [ou Principal] de..... (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'État, et du décret 84-474 du 15/06/84 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 26 juin, le matin [ou l'après-midi] [ou toute la journée] (2) pour participer à un stage académique de formation syndicale. Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail de Grenoble. Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À le
Signature

(1) Utiliser la formule en italique qui convient

(2) n'indiquer que les demi-journées où vous êtes de service (voire toute la journée).

À retourner, dès réception, à la Section académique du SNES - BP 137 - 38403 - SAINT MARTIN D'HÈRES - Cédex -

COUPON - RÉPONSE / Établissement

NOM Prénom Discipline

Adresse personnelle :

e-mail Tél.

PARTICIPERA AU STAGE "NON-TITULAIRES" DU 26 JUIN 2008.

N.B. Le stage est ouvert à tous, syndiqués et non syndiqués.

Les frais de déplacements ne sont remboursés qu'aux stagiaires syndiqués au SNES.